

Galop d'essai raté, qu'est-ce que je risque?

Par **lolalolo**, le **06/12/2014** à **13:27**

Salut, J'avais ce matin un Galop d'essai en droit constitutionnel, mais j'ai chopé la crève, donc je n'ai pas pu y aller! Qu'est-ce que je risque? je flippe trop!

Qui dois-je aller voir?

Merci

Par **Glohirm**, le **06/12/2014** à **14:02**

Bonjour,

Cela dépend des facultés. Vous devriez vous rapprocher de votre service de scolarité. Chez nous on nous demande un justificatif original, a fortiori pour une absence à une épreuve.

Une absence non justifiée vous vaudra en principe d'être qualifié de "défaillant", ce qui entraîne une impossibilité de valider votre semestre.

De plus, une faculté peut, si vous bénéficiez de bourses, effectuer un signalement au CROUS qui entraînerait un arrêt des versements voire un remboursement des sommes déjà perçues.

Par **lolalolo**, le **06/12/2014** à **14:43**

Mais c'est un samedi, donc je n'ai pas pu aller chez mon médecin!

OMG, pourquoi défaillante? Et si ça compte pour la moitié de la note de mon TD?

Par **Visiteur**, le **06/12/2014** à **17:08**

Salut.

C'est surtout que tu n'es plus en primaire, et que pour un examen maintenant, il faut que tu sois quasiment hospitalisé pour avoir une bonne raison de ne pas pouvoir t'y rendre. Là si c'était juste une bonne grippe, tu aurais eu mieux fait de te bourrer de cachets, et de faire au moins acte de présence le temps d'une heure, histoire de ne pas être défaillant et te rattraper sur le reste.

Mais bon essaie d'expliquer à ton secrétariat que tu étais vraiment "malade". Ils seront peut être indulgents.

Par **lolalolo**, le **06/12/2014** à **20:53**

donc c'est bien le secrétariat qui s'en occupe?

Par **Thelara**, le **06/12/2014** à **20:59**

Pour nous c'est le chargé de TD qui s'en occupe de cela, pourquoi? Parce qu'on prend pas l'absence et c'est une partie de notre note TD. Donc a priori si tu as une justification, tu devrais écrire un " devoir maison >"

Par **lolalolo**, le **06/12/2014** à **23:18**

la justification est que je suis malade, et en effet la note du Galop compte pour le TD.

Par **Thelara**, le **06/12/2014** à **23:25**

Tu peux même trouver un contrat de travail, mais tu as besoin d'une justification concrète au moins que tu n'as pas des cours magistraux le samedi...

Par **lolalolo**, le **07/12/2014** à **00:28**

J'attends lundi pour aller voir, je flippe grave! J'ai envoyé un mail au chargé de TD et j'attends, même si le mec est relou.

Par **bulle**, le **07/12/2014** à **09:21**

Bonjour,

Effectivement, il faut voir cela avec le secrétariat. Mais on risque de vous demander un certificat médical et à défaut, de vous mettre défaillante comme cela a été dit plus haut. Parfois il y a des exams de rattrapages mais ce n'est pas toujours le cas.

A mon avis cela va être difficile de faire passer que vous étiez malade sans certificat médical, les médecins donnent des consultations le samedi. Vous auriez vraiment dû aller en voir un

pour avoir un certificat.

Par **lolalolo**, le **07/12/2014** à **13:24**

mon médecin était exceptionnellement fermé le samedi.

Par **bulle**, le **07/12/2014** à **13:51**

Peut être mais au secrétariat on vous répondra qu'il y avait d'autres médecins... Préparez-vous à cela

Par **Yn**, le **07/12/2014** à **14:17**

lolalolo, soit tu obtiens un certificat médical bien détaillé par ton médecin, soit tu auras zéro.

Ne compte pas sur la mansuétude du chargé de TD, voire du responsable du CM. Surtout, l'argument selon lequel le médecin était exceptionnellement fermé ne tient pas : tu as des médecins de garde.

Selon moi, ça sent l'absence injustifiée, et donc zéro.

Certes, la solution est stricte, mais comprends bien que si une exception est posée, c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi : pourquoi être tolérant avec l'étudiant X et pas l'étudiant Y ? Pourquoi accepter l'étudiant "soi-disant" malade et pas l'étudiant qui a juste oublié son réveil ? etc.

Bref, je peux t'assurer que les enseignants ont autre chose à faire.

Par **Poussepain**, le **07/12/2014** à **18:15**

Bonjour,

Dans tout les cas, pour un étudiant en droit de licence 1, se procurer le règlement d'étude de sa formation permettra de bien commencer et de répondre à la plupart des interrogations d'ordre administratif.

Par **isichld**, le **04/11/2019** à **22:57**

Ne pas aller à un galop d'essai parce qu'on sait qu'on va avoir 0 qu'est ce qu'on risque ?

Par **LouisDD**, le **05/11/2019** à **08:05**

Bonjour

A part un 0 dans le meilleur des cas, le plus probable c'est d'être déclaré défaillant ce qui vous fait automatiquement soit passer au rattrapage soit redoubler selon votre université...

Remboursement des Bourses si vous êtes boursier...

Je ne comprends pas qu'une telle question puisse être posée, vous devriez peut être plutôt envisager de demander comment éviter d'être dans la situation qui vous place dans cet état d'esprit... allez y au moins pour voir l'épreuve pour vous préparer aux rattrapages...

Par **Loulou1011**, le **06/11/2019** à **00:34**

Bonjour,

Tout comme la personne précédente j'ai pas très envie d'y aller, de plus, mon prénom n'apparaît pas sur les listes des salles pour passer le galop d'essai, je vais vraiment me faire retirer mes bourses meme si mon prénom n'apparaît Pas ?

Par **LouisDD**, le **06/11/2019** à **09:03**

Ça dépend de la façon dont votre scolarité fait remonter les infos...

Mais globalement à la fin ils verront bien que vous n'avez pas de note de TD... à moins que vous n'ayez un régime spécial de dispense (étudiants salariés) des TDs, cet oubli sur les listes de convocation vous devriez le signaler à l'administration, parce que ça pourrait vous coûter une défaillance si jamais ils n'ont plus la possibilité de vous inscrire etc...

Après en tant que boursier excusez moi de vous le dire mais vous devriez réaliser la chance que c'est que d'avoir des bourses de l'État pour faire des études supérieures, plutôt que de vous mettre des obstacles (dont je ne juge pas le fondement) pour ne pas aller aux épreuves et espérer en plus garder cet énorme avantage...

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/11/2019** à **11:36**

Bonjour

[quote]

Mon prénom n'apparaît pas sur les listes des salles pour passer le galop d'essai,

[/quote]

Est-ce que vous êtes inscrit en régime spécifique avec dispense de CC ? Renseignez vous auprès de votre scolarité

Sinon je rejoins Louis, absence injustifiée = défaillant = remboursement des bourses pour les boursiers !

Soyez certain que les services du Crous et de la scolarité sont en contact régulier. Ils se rendront bien compte de votre absence.

Si vous êtes défaillant, vous devrez repasser aux rattrapes absolument toutes les matières même celle que vous avez validé. Bref, une absence injustifiée à un contrôle continu, c'est la garantie de foirer son année.

Il est mieux d'y aller mais si vous êtes certain de vous planter. Au moins vous pourrez toujours tenter de valider les autres matières.